

La lettre du SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

Piémont du Pays des Nestes

n°1

Décembre 2017



Nous, élus du piémont du Pays des Nestes, sommes heureux de vous présenter le premier numéro de la lettre du SCoT. Bonne lecture

**Maurice Loudet,
Président du syndicat mixte**



Les 100 communes du SCoT Piémont du Pays des Nestes ont décidé de s'unir et d'élaborer un projet commun. Le territoire a pour ambition de gérer l'espace de façon équilibré et durable en conduisant un projet de développement reposant sur la solidarité intercommunale, le respect de l'identité des communes et leur intégrité territoriale.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Un Schéma

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme et d'aménagement issu de la loi Solidarité et au Renouvellement Urbains (2000) afin d'anticiper et de planifier le développement d'un territoire. Il s'agit donc d'un document prospectif, qui doit permettre d'accompagner les élus et professionnels dans leurs choix sur un horizon de 20 ans (2020/2040).

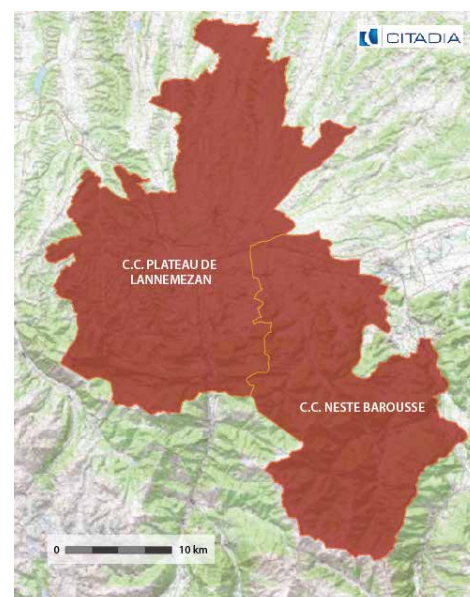
De Cohérence

Ce document vise à assurer une cohérence dans les politiques à mettre en œuvre sur le plan démographique, de la politique du logement, de l'emploi, de la stratégie économique, des déplacements

et transports, mais également en assurant la protection des paysages, de l'environnement et de l'agriculture. Le Grenelle de l'environnement renforce la prise en compte des enjeux écologiques, énergétiques et de développement durable.

Territoriale

Pour parvenir à ces objectifs, l'échelle du SCoT doit être pertinente : ni trop grande, ni trop petite. C'est pourquoi le SCoT est réalisé par un ensemble de communes décidant de mettre en commun leurs efforts pour mener une politique d'aménagement du territoire partagée. Elle ne peut être menée sur une seule Communauté de Communes.





Une population croissante mais concentrée géographiquement

Le territoire connaît une croissance continue de sa population depuis les années 80. Néanmoins, le développement n'est pas homogène, il a tendance à se concentrer aux abords des principales voies de circulation (proximité de Lannemezan et de l'A64, proximité de la RN125, et de la RD925, sur la Barousse et de la RD929 vers les vallées d'Aure et du Louron ...). Les jeunes ont tendance à quitter le territoire, notamment pour les études et l'emploi, l'accueil de populations nouvelles concerne principalement des personnes âgées de plus de 50 ans.



Enjeux

- ❑ Le maintien et le renouvellement de la population jeune
- ❑ L'anticipation des conséquences du vieillissement
- ❑ Le maintien du fragile équilibre démographique du territoire

10

communes
concentrent 50% de
l'ensemble des habitants
du territoire

1 072

habitants supplémentaires
sur l'ensemble du territoire
entre 1999 et 2013

-2,3%

variation
de l'indice de jeunesse
entre 2007 et 2012

25 067
habitants
en 2013



Une économie polarisée sur le plateau de Lannemezan

A l'échelle du SCoT, le territoire accueille un nombre croissant d'emplois, cependant l'économie connaît depuis les années 90 une restructuration profonde. Les emplois, antérieurement concentrés dans des grandes entreprises industrielles et dans les exploitations agricoles, sont aujourd'hui répartis dans une multitude de petites entreprises. Les emplois sont aujourd'hui principalement orientés sur les activités commerciales touristiques, thermalisme et de services. Le taux d'habitants pour un emploi est plutôt bon pour un secteur à dominante rural (2.8 habitants pour 1 emploi)



Enjeux

- ❑ Le renforcement de la desserte numérique du territoire, afin de faciliter l'accueil de nouvelles entreprises
- ❑ Le développement de l'offre touristique, dans une logique de complémentarité à l'échelle du territoire et des territoires voisins
- ❑ L'adaptation continue aux évolutions de l'économie: le développement des activités tertiaires / la restructuration progressive de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée

10 380
actifs

résidents sur le territoire
en 2012

8 850
emplois
en 2012

30,4%
d'actifs occupés
travaillant dans leur
commune de résidence

52%
des emplois
localisés sur la commune
de Lannemezan

5
zones d'activités
économiques



Un parc de logements avec une part croissante de résidences secondaires et touristiques

Le parc de logement se développe de façon continue depuis les années 80 au rythme moyen de 170 logements par an. Les dynamiques sont cependant très contrastées ; si le parc se développe rapidement aux abords de Lannemezan et des grands axes, certaines communes ont de réelles difficultés à accueillir de nouveaux ménages et voient leur parc de logement diminuer de façon importante (près de 9% des logements sont vacants sur le territoire). Les résidences secondaires sont de plus en plus nombreuses (21% des logements du territoire) et certaines communes voient plus du tiers de leur parc de logement utilisé uniquement le week-end ou lors des vacances scolaires.

Enjeux

- ❑ La diversification des typologies d'habitations pour mieux répondre à la demande
- ❑ La valorisation du bâti ancien et patrimonial, facteur d'attractivité pour le territoire
- ❑ Le développement d'extensions urbaines en lien avec les noyaux urbains existants, en évitant l'urbanisation linéaire

3

OPAH

Opérations Programmées
d'Amélioration de l'Habitat

470

logements

sociaux en 2015

83%

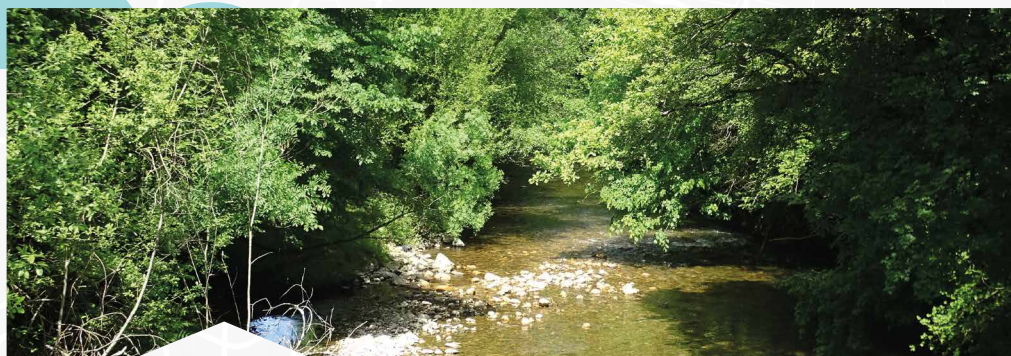
d'habitat
individuel

70%

de résidences
principales

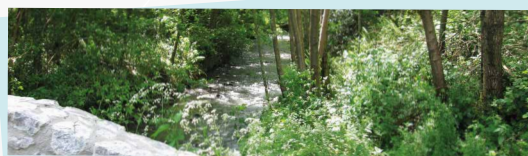
77%

de propriétaires



Un environnement riche, facteur d'attractivité

Le territoire est très largement agricole et naturel, les espaces artificialisés représentent moins de 5% de sa superficie. La biodiversité est extrêmement riche, du fait de la variété des milieux (montagne, plateau, coteaux,...) et de la présence d'activités agricoles variées mais très largement orientées sur l'élevage (prairies). L'eau, très présente, est plutôt de bonne qualité mais des points de vigilance ont été soulevés. La richesse des ressources environnementales est aujourd'hui le principal atout de développement de ce territoire (paysages, cadre de vie, ...).



Enjeux

- ❑ La maîtrise du développement urbain linéaire, facteur de fragmentation des espaces naturels et des continuités écologiques
- ❑ La préservation de la ressource en eau (en qualité et en quantité)
- ❑ Le développement des énergies renouvelables et la poursuite d'actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques (notamment sur l'isolation des logements)
- ❑ La préservation des espaces naturels et agricoles majeurs qui présentent une biodiversité riche et une mosaïque de paysages de grande qualité

27

monuments
historiques protégés

5

sites naturels
protégés

17

stations
d'épuration
sur le territoire

près de 40%

du territoire considérés
comme riches d'un point
de vue biodiversité par
le Schéma Régional de
Cohérence Écologique

Un projet structurant pour le territoire

Construit sur 3 ans, le SCoT est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire du Piémont du Pays des Nestes.



Un projet élaboré par les élus locaux

Le SCoT est élaboré par le Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse, composé d'élus locaux. Les communes, communautés de communes ainsi que de nombreux partenaires sont associés tout au long de la démarche afin que ce document soit co-construit et partagé.

La concertation au cœur du projet

Les citoyens sont engagés à réagir, proposer, compléter, amender, ... les documents constitutifs du SCoT. Des registres d'observations ainsi que les documents de travail sont à disposition du public au :

- Communauté de communes du plateau Lannemezan (1 Place de la République, 65 300 Lannemezan / 1 route d'Espagne 65 250 La Barthe de Neste)
- Communauté de communes Neste Barousse (maison de la Barousse, 65 370 Sarp)
- Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste Barousse (Mairie, 25 Av de l'Eglise, 65 250 La Barthe de Neste)



Pour s'informer

- Des articles et les documents de travail en ligne sur le site Internet www.scot-nestes.fr
- Des lettres d'information sur le dossier et son avancement



Pour s'exprimer

- Des réunions publiques à chaque grande étape
- Un registre d'expression au siège du Syndicat mixte du plateau de Lannemezan et des deux communautés de communes
- Une enquête publique en fin de procédure

Contact

Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des Vallées Nestes Barousse
25 Avenue de l'Eglise
65250 La Barthe de Neste

Président: Maurice Loudet
Mairie de la Barthe de Neste
05 62 58 21 32

Suivi technique: Julie Dubarry
PETR Pays des Nestes
05 62 58 50 28
scot@paysdesnestes.fr

